

**Séance du 9 octobre 2020**  
(Date de convocation : 2 octobre 2020)

Sous la présidence de **Mme DI GLERIA Karole, Maire.**

Membres en exercice : 15.

Présents : **BARATEAU Laurent, CARTAILLER Jean-Claude, CETTOUR-JANET Raphaël, CHARLES Paul, DI GLERIA Karole, FESSON Frédéric, GERARDIN Thierry, LACROIX Stéphanie, LAUSENAZ-GRIS Claude, MARIET Pascal, MERCIER-GALLAY Eric, MORIZE Patrick, NEGRE Robin.**

Absente excusée : **FINKELSTEIN Aurélie.**

Absent : **VERNAZ-PIEMONT Julien.**

Secrétaire de séance : **LACROIX Stéphanie.**

**I – ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AUX  
TRAVAUX D'EXTENSION DES LOCAUX SCOLAIRES**

Le conseil municipal, **par 12 voix pour et 1 abstention (Mr NEGRE Robin),**

- après avoir pris connaissance des résultats de la consultation concernant le projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire, retient les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux, avec le choix des prestations « base + options » :

LOT	TYPE DE TRAVAUX	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT
1	Terrassement – VRD	LEC TP	34 493,40 €
2	Gros œuvre - Maçonnerie	PETIT-JEAN Maçonnerie	88 542,07 €
3	Charpente/Couverture/Bardage	POLLIEN	53 817,10 €
4	Cuivrierie	POLLIEN	13 223,20 €
5	Etanchéité	EFG	8 754,13 €
6	Menuiseries extérieures aluminium	MARGAIRAZ	18 743,94 €
7	Menuiseries intérieures	Menuiserie TUPIN Joseph	43 573,00 €
8	Cloisons/Doublages/Faux-plafonds	PETIT-JEAN Peinture	44 383,50 €
9	Carrelages/Faïences/Chapes	DIEZ CARRELAGES	13 078,75 €
10	Sols souples	CHABLAISIENNE DE REVETEMENTS	14 398,90 €
11	Serrurerie	Gilles MOUTHON	8 728,50 €
12	Peinture	PLANTAZ	23 366,50 €
13	Sanitaires/ Ventilation	MEYRIER SAS	45 122,20 €
14	Electricité/Courants faibles	MUGNIER Electricité	49 636,80 €
		<b>TOTAUX HT</b>	<b>459 861,99 €</b>

- autorise Madame le Maire à signer les pièces du marché.

## II - TRAVAUX DE VIABILISATION D'UNE PARCELLE

Madame le Maire expose que des particuliers souhaitent vendre la parcelle cadastrée section A n° 2477, Route de Chez Gallay, en vue de l'édification d'une habitation.

Cette parcelle n'était pas desservie par les réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales et la commune a dû réaliser la construction d'un collecteur d'eaux pluviales et l'extension de la conduite d'eau potable sous voirie communale entre l'ancien chemin du Mont et le poteau incendie situé au pied du terrain concerné.

Madame le Maire propose au conseil municipal de faire participer les intéressés au surcoût engendré par le prolongement de ces ouvrages sur le terrain privé, soit une quote-part de **2 800,00 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de faire participer des particuliers aux travaux de prolongement sur terrain privé des réseaux d'adduction des eaux pluviales et d'eau potable qui desservent la parcelle cadastrée section A, n° 2477, Route de Chez Gallay, pour un montant de **2 800,00 €** ;
- précise que cette participation ne sera exigible que lorsque la vente du terrain sera finalisée ;
- charge Madame le Maire de préparer une convention et de la faire signer par les intéressés.

## III – TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE COMMUNAL AU HAMEAU LE FION

Madame le Maire expose qu'un renforcement du réseau d'eau potable au hameau Le Fion apparaît nécessaire, compte tenu de la vétusté de certaines canalisations.

Elle présente au conseil municipal l'estimation des travaux, pour un montant de **910 475,02 € HT. (1 092 570,03 € TTC)**.

En vue de la programmation de ce projet pour l'année 2021, elle propose de lancer une consultation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de lancer une consultation au titre de travaux de renforcement du réseau d'eau potable communal au hameau Le Fion ;
- charge Madame le maire de demander les aides prévues pour ce type de travaux auprès du Département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse et autorise le Département à percevoir pour le compte de la commune les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau qui seront reversées à la collectivité ;
- autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

## IV – D.M. N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL 2020

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 à la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2020.

ARTICLE	IMPUTATION	AUGMENTATION DES DEPENSES	DIMINUTION DES DEPENSES
6042	Achats de prestations de services	+ 10 000,00	
615211	Entretien de terrains	+ 3 500,00	
6688	Frais financiers	+ 250,00	
615231	Entretien de voirie		- 3 500,00
611	Contrats de prestations de services		- 10 250,00
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 13 750,00</b>	<b>- 13 750,00</b>

## V – ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 49/2019 RELATIVE AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MICROCENTRALE HYDROELECTRIQUE

Sur proposition de Madame le Maire,

**le conseil municipal annule la délibération n° 49/2019 du 22 novembre 2019** relative au projet de construction d'une microcentrale hydroélectrique par l'entreprise VALOREM, les arguments en faveur de ce projet n'apparaissant pas suffisamment étayés.

## VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### 1° - Frais de garderie :

en réponse à la demande de certains parents d'élèves, le conseil municipal refuse de modifier les tarifs de la garderie durant les repas à la cantine.

### 2° - Ferme du Plan :

suite à des réclamations concernant les nuisances occasionnées aux riverains par la ferme de Mr VERNAZ-PIEMONT Frédéric, il est demandé à l'intéressé de respecter les préconisations suivantes :

- le passage des troupeaux sera effectué par l'arrière du bâtiment ;
- mise en conformité de l'évacuation de l'eau au niveau du bassin lors du remplissage des citernes ;
- végétalisation à mettre en place le long du tunnel ;
- aucune pollution visuelle autour des bâtiments, et, dans ce but, rangement régulier des différents matériels et évacuation des déjections animales.

le conseil municipal prend connaissance du message de Mr Sylvain BUFFET l'informant qu'il souhaite reconduire la convention de location de l'alpage de La Crottaz, celle-ci expirant en 2020.

#### 4° - Catastrophe dans les Alpes Maritimes :

l'Association des Maires de la Haute-Savoie à lancé un appel aux dons suite à la catastrophe provoquée par les intempéries dans les Alpes Maritimes.

#### 5° - 11 Novembre :

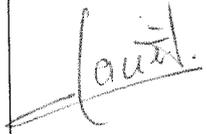
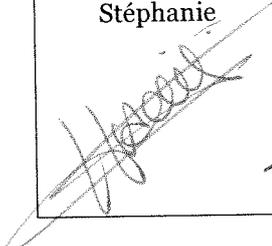
la cérémonie sera cette année limitée au strict minimum. Pas de vin d'honneur, pas de banquet.  
Concernant CHEVENOZ, elle se déroulera à 9 h.

#### 6° - Bus France Services :

le conseil municipal est informé qu'un bus passera dans les villages pour apporter une assistance à la population dans ses démarches administratives.

#### 7° - Site internet :

le conseil municipal prend connaissance de l'état d'avancement du futur site internet, présenté par Mr NEGRE Robin.

DI GLERIA Karole, Maire 	MORIZE Patrick, 1 er adjoint 	CHARLES Paul, 2° adjoint 	LAUSENAZ-GRIS Claude, 3° adjoint 	MERCIER- GALLAY Eric 
CETTOUR- JANET Raphaël 	CARTAILLER Jean-Claude 	NEGRE Robin 	GERARDIN Thierry 	MARIET Pascal 
LACROIX Stéphanie 	BARATEAU Laurent 	VERNAZ- PIEMONT Julien  <b>Absent</b>	FINKELSTEIN Aurélie  <b>Absente excusée</b> 	FESSION Frédéric  